

Compte-rendu de réunion du Comité syndical du SITCOM Côte Sud Des Landes du 17 juin 2021

Le 17 juin 2021 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est assemblé au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 10 juin 2021

Nombre de membres en exercice : **78** (39 titulaires ; 39 suppléants)

Secrétaire de séance : Jean-Michel DULER

Présents avec voix délibérative : **27** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **27**

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 24/03/2021

Présentation en séance du rapport annuel d'activité de 2020

2 – Délibérations

2.1 - Budget principal : décision modificative n° 2

2.2 - Motion concernant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

2.3 - Convention de coopération entre le Sitcom Côte Sud des Landes et le syndicat Valor Béarn pour le tri des collectes sélectives

2.4 - Organisation de la collecte des textiles : projet de territoire

2.5 - Modifications du Guide de Collecte du Sitcom

2.6 - Actualisation du régime des astreintes

2.7 – Délibérations relatives au personnel : Modification des missions exercées par le responsable de la maintenance de l'UVE ; Création de deux emplois permanents de responsable du pôle ressources.- emploi de catégorie A justifié par les besoins des services

2.8 - Convention pôle retraites et protection sociale du CDG40

2.9 - Convention de mise à disposition du service d'aide et de conseil en organisation du travail (CDG40)

2.10 - Avenant à la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG40

2.11 - Renouvellement du bail avec la Société ORANGE pour les équipements implantés sur le terrain de la déchetterie de Saint-Jean-de-Marsacq

3 – Informations diverses

3.1 - Décisions du Président, prises par délégation du Comité syndical

3.2 - Information sur le lancement de la consultation relative aux assurances (UVE notamment)

3.3 - Information sur les tonnages collectés en déchetteries sur le 1^{er} semestre 2021 et leur impact sur l'organisation des services et des unités de valorisation du Sitcom

3.4 - Appel à mobilisation des collectivités du territoire pour l'utilisation des produits issus du recyclage des déchets de déconstruction du Sitcom

3.5 - Information sur la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

3.6 - Prochaines réunions

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 24/03/21

Le compte-rendu de la séance du 24/03/21 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport annuel d'activité de 2020

M. VACHEY présente le rapport annexé au présent compte-rendu.

M. GUILLOT rappelle qu'un rapport « allégé » avait été adressé aux délégués l'année dernière, et demande qu'il en soit de même cette année afin qu'ils puissent le présenter aux délégués des EPCI membres.

M. VACHEY répond par l'affirmative et indique également qu'une version téléchargeable sera disponible sur le site du SITCOM.

2 - Délibérations

2.1 - Décision modificative n° 2 du budget principal

Le Président expose :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2021, il convient de prévoir une décision modificative n° 2 afin d'ajuster certaines lignes comptables :

➤ **Section d'investissement :**

En 2021 il a été prévu des nouvelles règles de prises en charges des travaux de mise en place de conteneurs enterrés.

Au fur et à mesure des besoins et des conventions effectuées avec les Communautés de Communes nous proposerons d'augmenter les crédits des opérations concernées par des aménagements :

Nous vous proposons d'augmenter en dépenses d'investissement le compte 2158 de l'opération 2105 « Achats conteneurs – Conventions » d'un montant de 200 000 € ainsi que le compte 2158 de l'opération 2107 « Travaux aménagement conteneurs-Conventions » d'un montant de 60 000 €.

En contrepartie, vu que nous allons percevoir des recettes des Communautés de Communes suivant les conventions, nous proposons d'augmenter en recettes d'investissement le compte 13151 Opération 2105 d'un montant de 110 000 € ainsi que le compte 13151 Opération 2107 d'un montant de 60 000 €.

Le différentiel dépenses (260 000 €) / recettes (170 000 €) s'élève donc à : 90 000 €.

Afin d'équilibrer la décision modification n°2, nous proposons d'effectuer des diminutions de crédits sur diverses opérations :

Compte 2135 opération 1706 réaménagement Messanges	: - 10 000 €
Compte 2135 opération 1707 réaménagement Saint Paul	: - 10 000 €
Compte 2128 opération 2007 ISDI GRAND DAX	: - 20 000 €
Compte 2158 opération 2102 matériel de collecte	: - 15 000 €
Compte 2183 opération 2103 matériel informatique	: - 20 000 €
Compte 2158 opération 2106 outillage	: - 15 000 €
Total	: - 90 000 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE la décision modificative n°2 du budget principal.

2.2 - Motion concernant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Considérant le principe de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui vise à obtenir une baisse drastique des activités polluantes,

Considérant la trajectoire de hausse établie en Loi de finances pour 2019 ayant pour conséquence, en 2021, une multiplication par 5 de son montant pour la valorisation énergétique des unités performantes comme celles du Sitcom Côte Sud des Landes,

Considérant que cette nouvelle hausse pénalise proportionnellement davantage les installations qui présentent des performances environnementales élevées,

Considérant que le Sitcom Côte Sud des Landes partage les objectifs et met en œuvre de manière effective des actions de réduction des déchets, d'amélioration du tri et du recyclage en conformité avec le PRPGD,

Considérant les efforts considérables faits par le Sitcom Côte Sud des Landes pour améliorer la qualité de ses rejets gazeux ainsi que le rendement de ses unités, en remplaçant en 2016 les deux unités d'incinération des ordures ménagères par une unité de valorisation énergétique,

Considérant que la valorisation énergétique des déchets est plus vertueuse que l'enfouissement, conformément à la hiérarchie européenne des modes de traitement, et qu'aucun déchet produit sur le territoire du Sitcom n'est enfoui,

Considérant que l'Unité de Valorisation Energétique du Sitcom est certifiée ISO 50 001 depuis 2018, confirmant les efforts entrepris dans la réduction des impacts de ses activités sur le climat, la préservation des ressources et l'adoption d'un usage raisonnable et efficace de l'énergie,

Considérant la crise sanitaire frappant la France depuis plus d'un an et ses conséquences pour les finances des collectivités locales,

Considérant les efforts entrepris par le Sitcom en matière de soutien à l'Economie Circulaire, la réduction des déchets ou l'efficacité du tri,

Considérant l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 et les investissements nécessaires pour répondre à cet enjeu,

Considérant que la hausse programmée de la TGAP en 2021 renchérit le montant des contributions des collectivités adhérentes au Sitcom et est donc de nature à provoquer une augmentation mécanique de la TEOM dans les territoires membres dans une période financièrement difficile pour beaucoup d'habitants,

Les élus du Comité syndical du Sitcom expriment le vœu que :

- Le Gouvernement reporte le début de la hausse d'une année et étale cette augmentation sur 6 ans.
- Le Gouvernement réexamine ses taux de TGAP en tenant compte de la réalité des performances énergétiques des installations.
- Les montants collectés de TGAP dans le secteur des déchets ménagers soient versés à un fonds dédiés de l'ADEME permettant la mise en place de campagne de prévention, mais aussi de soutien à l'investissement durable dans le traitement des déchets, dont les biodéchets et la Recherche & Développement.

La présente motion sera notifiée à :

- Mme la Préfète des Landes
- M. le Ministre de l'Economie et des Finances
- Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
- Mmes et MM. les Députés et Sénateurs des Landes
- M. le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- M. le Président de l'Association départementale des Maires de France
- M. le Président du Cercle National du Recyclage

- M. le Président de l'Association AMORCE
- Mme et MM. les Présidents des EPCI membres du SITCOM

2.3 – Convention de coopération entre le Sitcom Côte Sud des Landes et le syndicat Valor Béarn pour le tri des collectes sélectives

Le Président expose :

Sollicité par le SITCOM par courrier du 16 Mars 2021, Valor Béarn approuve l'établissement d'une coopération intercommunale entre les deux collectivités.

Le centre de tri de Valor Béarn situé à Sévignacq Thèze, mis en service en 2015, dispose d'une capacité de tri de plus de 30 000 tonnes/an de collecte sélective (en 3 postes), conforme aux exigences d'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

En 2020 le centre de tri a reçu et trié 21 179 tonnes pour les collectivités habituelles plus 8 704 tonnes pour des collectivités occasionnelles qui n'apporteront plus ou très peu de collecte sélective dans les prochaines années.

Il dispose donc de la marge suffisante pour trier les apports du SITCOM qui sont de l'ordre de 2 500 t/an.

Le SITCOM va, pour le début de l'année 2022, modifier son mode de collecte sélective en passant à des Points d'Apport Volontaires permettant la séparation entre Fibreux et Non Fibreux avec extension des consignes de tri (nouvelle collecte opérationnelle pour le 1er février 2022).

Le SITCOM a opté pour un tri de son flux non fibreux au centre de tri de Sévignacq Thèze qui est déjà conforme aux exigences de l'extension des consignes de tri et qui permet donc la réalisation de son projet dans le calendrier voulu.

Dans ces conditions une coopération intercommunale entre le SITCOM et Valor Béarn est opportune car, en vertu de l'article L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs. Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune* ».

Valor Béarn facturera au SITCOM un tarif calculé dans le but d'équilibrer les dépenses du centre de tri donc à « prix coûtant ».

Par délibération du 07/04/2021, le Comité syndical de Valor Béarn a approuvé pour 2021 les tarifs suivants pour le tri des apports sous convention :

- . Tri de collectes sélectives en mélange ou non fibreux : 162 €.HT par tonne entrante
- . Transport et incinération des refus de tri : 153,40 €.HT par tonne de refus de tri
- . caractérisations : 41 € HT l'unité.

Ces prix seront appliqués au SITCOM qui se charge pour sa part de l'apport des déchets de collecte sélective au centre de tri de Sévignacq. Le prix relatif au refus de tri ne sera appliqué qu'en situation où les refus de tri sont pris en charge par Valor Béarn.

La convention prendrait effet au 1^{er} février 2022. Elle est passée pour une durée de trois ans, soit un terme au 31 janvier 2025. Elle pourra ensuite être expressément reconduite par période d'un an, dans la limite d'une période totale de 6 ans soit un terme maximal au 31 janvier 2028. Les éventuelles reconductions prendront la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au moins trois mois avant la date d'expiration.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE le Président à signer la convention de coopération entre le Sitcom Côte Sud des Landes et le syndicat Valor Béarn pour le tri des collectes sélectives, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Aux questions relatives au coût de transport et incinération des refus de tri dans le Béarn, il est répondu que deux schémas sont possibles :

- *Traitement des refus de tri dans l'UVE de ValorBéarn située à côté de leur centre de tri*

- Sur certains trajets :Revenir du centre de tri de ValorBéarn avec un chargement de refus de tri plutôt que de repartir à vide, et traiter ces refus de tri dans l’UVE du SITCOM, permettant d’optimiser les coûts de transport (163 €/t d’économie)

2.4 - Organisation de la collecte des textiles : projet de territoire

Monsieur Régis DUBUS, Vice-Président, expose :

La collecte des textiles sur le territoire du Sitcom est à ce jour organisée en lien avec trois prestataires qui disposent de conventions avec le Sitcom :

- VOISINAGE/LE RELAIS (Bornes domaine public territoire MACS)
- SUD OUEST COLLECTE (Bornes domaine public reste du territoire)
- OUATECO (Bornes déchetteries du Sitcom)

Au global, 730 tonnes de textiles sont collectés chaque année sur les 115 bornes dont dispose le territoire.

Les services du Sitcom ont engagé, depuis fin 2020, une réflexion globale auprès de ses partenaires et de l’éco-organisme Refashion en charge de la gestion des textiles en France afin de dresser un nouveau projet de territoire permettant à la fois :

- un **partage et un équilibre des ressources** entre les différents opérateurs (historiques et nouvellement implantés),
- une **diversité des filières** (réemploi, recyclage, valorisation),
- une **pluralité des structures partenaires** (associations, entreprises privées)
- une **volonté de déploiement et d’amélioration** des performances de collecte pour chaque opérateur.

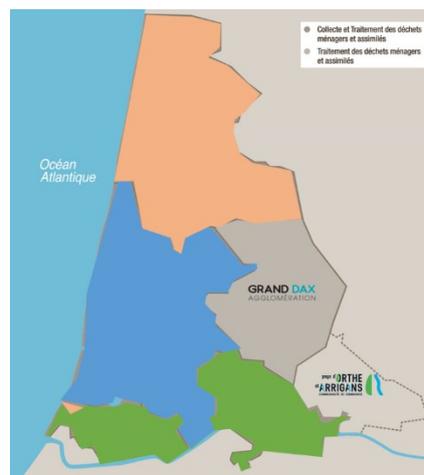
Une réunion à laquelle étaient conviés tous les acteurs du secteur des textiles a été organisée au Sitcom le 28 avril dernier, dans le but de leur présenter les orientations stratégiques proposées par le Sitcom.

En synthèse, les conclusions de la réunion ont permis de mettre en avant :

- la volonté de promouvoir un déploiement de 36% du parc de points de collecte en complément de celui existant, qui représente 150 à 200 t/an
- la volonté d’engager des actions de communication, des collectes événementielles afin de sensibiliser davantage les habitants du territoire à l’enjeu lié à la gestion des TLC

S’agissant de l’organisation territoriale, la répartition suivante a été proposée entre les 3 acteurs :

- Voisinage : PAV du territoire de MACS
- Sud-Ouest Collectes : PAV du territoire du Pays d’Orthe et du Seignanx
- Ouatéco : PAV des déchetteries, du territoire de Côte Landes Nature



L’association Voisinage ainsi que la société SudOuest Collectes ont répondu favorablement à cette proposition. La société Ouatéco a en revanche décliné l’offre de partenariat du Sitcom.

Il est ainsi proposé de répartir le territoire entre les deux opérateurs suivants :

- Voisinage : PAV du territoire de MACS
- Sud-Ouest Collectes : PAV du territoire du Pays d'Orthe et du Seignanx et du territoire de Côte Landes Nature
- Ouatéco : PAV des déchetteries.



Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le projet de territoire proposé ; **AUTORISE** le Président à signer une convention dont le projet est annexé à la présente délibération, avec chacune des structures :

- VOISINAGE pour le territoire de MACS,
- SUD OUEST COLLECTES pour les territoires du Pays d'Orthe, du Seignanx et de Côte Landes Nature.

2.5 - Modifications du Guide de Collecte du Sitcom

Monsieur Thierry GUILLOT, Vice-Président expose :

Le guide de collecte du Sitcom définit à l'attention des usagers du service public, les conditions et les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le secteur de collecte du syndicat, pour les différents types de déchets collectés :

- Ordures ménagères résiduelles et assimilées
- Collecte sélective (points tri)
- Cartons des professionnels
- Biodéchets
- Déchets de déchetteries
- Mise à disposition de bennes
- Collecte des encombrants en porte-à-porte
- Collecte des huiles et graisses alimentaires usagées des professionnels
- Collecte des emballages des professionnels

Il est proposé de faire évoluer ce guide de collecte **sur les aspects « sécurité » des opérations de collecte** en faisant référence à la version en vigueur de chaque référentiel :

- La nouvelle version du référentiel de sécurisation des points de collecte des Ordures Ménagères
- Le nouveau référentiel de sécurisation des points de collecte en porte-à-porte des professionnels
- Le nouveau référentiel de sécurisation des points de collecte sélective (points tri et conteneurs enterrés et semi-enterrés)
- Des éléments modifiant les conditions de collecte des cartons des professionnels.

Sur ce dernier point, le guide de collecte prévoit dans sa version actuelle que « *les cartons des professionnels sont collectés soit en vrac soit en conteneurs spécifiques mis à la disposition par le Sitcom* ».

Les équipes de collecte du Sitcom ont fait remonter de nombreux dysfonctionnement du service et difficultés de collectes liées au dépôt au sol de très nombreux cartons, sur certains points de collecte, nécessitant ainsi de lourdes manutentions manuelles de la part de nos opérateurs.

Les échanges menés par les encadrants en charge de ce service auprès des commerçants concernés conduisent à solliciter une mise à jour de ce guide de collecte afin de caler les modalités de collecte du carton sur les modalités en vigueur pour les ordures ménagères.

Il est ainsi proposé de modifier la phrase suivante évoquée ci-dessus :

« les cartons des professionnels sont collectés soit en vrac soit en conteneurs spécifiques mis à la disposition par le Sitcom »

Par

« les cartons des professionnels sont collectés uniquement en conteneurs spécifiques mis à la disposition par le Sitcom. Les cartons disposés dans des autres contenants ou en vrac ne seront pas collectés ».

Il est également utile de modifier ce même guide de collecte sur la partie dédiée aux déchets de déchetteries (Titre 5 du guide) afin de le mettre en cohérence avec le nouveau règlement de la Redevance Spéciale modifié en comité syndical du 24 mars 2021 (modifications concernant les forfaits de redevance et précisions portant sur les déchets interdits).

Le Comité syndical, (...) après en avoir délibéré, à l'unanimité : ANNEXE le guide ainsi modifié qui abroge toutes dispositions particulières antérieures.

Sur le sujet de la collecte des cartons, il est précisé que certains dysfonctionnements sont dûs à une mauvaise communication du Sitcom sur les modifications des jours et heures de ramassage (lors des modifications de collectes saisonnières).

M. VIGNES déplorant le mauvais état des conteneurs dont les roues subissent la corrosion au front de mer à Contis, ce qui complique leur manutention, il est décidé de les retirer l'hiver.

Mme AGIER demande si des conteneurs individuels sont fournis, et s'il est possible de rappeler les jours et heures de passage.

M. VACHEY répond que des conteneurs individuels sont mis à disposition, dans un local dédié à une structure ou partagé par plusieurs bénéficiaires. Tout doit être fait pour éviter la présence de cartons en vrac et leur manutention au sol.

Il rappelle qu'il y a trois saisons de collecte des cartons : hiver, été et mi-saison.

Il indique qu'il sera prochainement possible d'informer les professionnels par sms ou par mail (système de communication actuellement à l'étude) du passage d'une saison à l'autre, des changements de fréquences et horaires de collecte.

2.6 - Actualisation du régime des astreintes

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose :

Les délibérations du 12 avril 2012 et du 3 novembre 2015 avaient précédemment modifié le régime des astreintes. Au regard de l'évolution des différentes missions du SITCOM et de son organisation, il s'avère désormais nécessaire d'ajuster le régime actuel des astreintes et de le cadrer dans un document de référence.

Le Comité syndical, (...) : VU les délibérations du 12 avril 2012 et du 3 novembre 2015 modifiant le régime des astreintes ; VU l'avis du comité technique en date du 11 mai 2021,

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire d'ajuster le régime actuel des astreintes au vu de l'évolution des différentes missions et de le cadrer dans un document de référence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** l'actualisation du système des astreintes selon les modalités prévues dans le règlement annexé applicable aux agents d'astreinte.

PRECISE que les taux des indemnités seront revalorisés en fonction de l'évolution de la réglementation sans nécessité de délibération ; et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2.7 – Délibérations relatives au personnel

2.7.1 - Modification des missions exercées par le responsable de la maintenance de l'UVE - EMPLOI DE CATEGORIE A (article 3-3 2° loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur Gérard NAPIAS, Vice-Président, expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de prévoir la modification des missions exercées par le responsable de la maintenance de l'Unité de Valorisation Energétique de catégorie hiérarchique A.

LE COMITE SYNDICAL, Considérant que le niveau de responsabilités a évolué, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- que l'agent sera chargé d'assurer en complément les fonctions suivantes :
 - o 10- Analyser et vérifier les rapports d'activité
- que l'agent contractuel sera rémunéré sur la base du 4^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'ingénieur, emploi de catégorie hiérarchique A à compter du 20 août 2021,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

2.7.2 - Réorganisation des services administratifs et ouverture de poste

M. CAUNEGRE expose :

Contexte :

Une réflexion est menée depuis quelques semaines par la Direction du Sitcom sur l'organisation des services administratifs.

Les objectifs recherchés sont multiples :

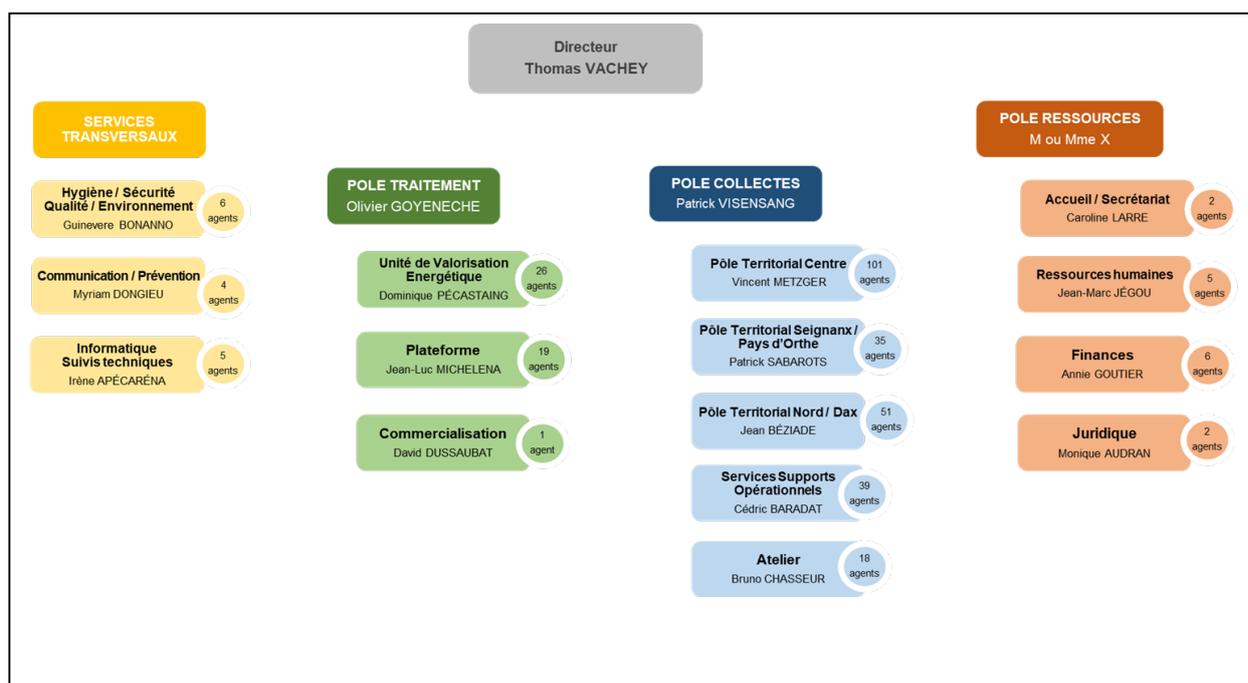
- **Faire face aux enjeux grandissants** sur les thématiques administratives touchant les collectivités :
 - o Enjeux financiers majeurs et de plus en plus complexes dans l'identification et la mise en œuvre de solutions d'optimisation budgétaire
 - o Enjeux juridiques importants, notamment sur les domaines du contentieux, des marchés publics et des assurances
 - o Enjeux en terme de ressources humaines stratégiques, par le déploiement de nouvelles méthodes de dialogue social, d'accompagnement des agents et de refonte des modes de fonctionnement en interne
- **Assurer une meilleure transversalité** entre les services administratifs, qui sont amenés au quotidien à travailler sur des sujets et projets communs, de façon à améliorer la cohérence et la fluidité des pratiques, pour plus d'efficacité
- **Améliorer la cohérence** de l'organisation actuelle des services à vocation administrative
- **Disposer d'une aide à la décision complémentaire** sur ces thématiques, positionné en interlocuteur privilégié à la fois des responsables de services concernés et de la Direction et du Comité de Direction.

Proposition :

Ces réflexions conduisent à proposer la création d'un Pôle Ressources, qui regrouperait ainsi les services suivants :

- Accueil / Secrétariat
- Ressources Humaines
- Juridique
- Finances

Ce Pôle Ressources serait piloté par un/e responsable de service, placé/e directement sous l'autorité de la Direction, qu'il conviendrait de recruter par voie de mutation externe.



M. NAPIAS ajoute que cette réflexion est menée depuis plusieurs mois, qu'il est nécessaire de prévoir ce recrutement pour fin 2021.

A la question relative à l'organisation actuelle en comparaison de celle qui est proposée aujourd'hui, M. NAPIAS répond que les services juridique, ressources humaines et finances sont placés jusqu'à présent directement sous la responsabilité de M. Vachey, l'accueil-secretariat sous celle de la responsable du service Communication.

Ceci étant exposé, le Comité syndical accepte d'ajouter à l'ordre du jour la délibération ci-après :

Délibération portant création de deux emplois permanents de responsable du pôle ressources.- emploi de catégorie A justifié par les besoins des services sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article 3-3 2° loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de prévoir la création de deux emplois permanent à temps complet de responsable du pôle Ressources de catégorie hiérarchique A car les besoins des services le justifient. Le recrutement est ouvert à deux grades, donc deux emplois créés, afin d'ouvrir l'appel à candidatures à tous les fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés, mais que seul un poste sera au final pourvu.

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-3-2,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant que les besoins des services nécessitent la création de deux emplois de catégorie A,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer deux emplois permanents à temps complet à raison de 35 heures par semaine de responsable du pôle Ressources de catégorie hiérarchique A à compter du 1^{er} juillet 2021 :
 - o 1 attaché
 - o 1 attaché principal
- que ces emplois seront inscrits au tableau des effectifs du SITCOM Côte Sud des Landes,
- que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant : de formation supérieure ou/et d'une expérience confirmée dans le management d'équipes pluridisciplinaires et sur les thématiques RH, juridique et finances,

2.8 à 2.10 - Conventions avec le CDG40

Le Comité syndical, sur proposition de M. Gérard NAPIAS, Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer les conventions suivantes :

Pôle Retraites et protection sociale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes

pour une période de 3 ans

tarification mutualisée par strates d'effectifs, le tarif pour le SITCOM comptant plus de 100 agents étant fixé à 2 000€ / an.

Mise à disposition du service d'aide et de conseil en organisation du travail

Dans le cadre de la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique, les collectivités territoriales sont amenées à travailler autour de l'organisation du travail des agents afin d'arriver à un cumul annuel de 1 607 heures de travail effectif.

Le SITCOM souhaitant initier une démarche globale concernant l'état des lieux et la réorganisation du travail des différents services, s'associe avec le service d'aide et de conseil en organisation du travail du Centre de Gestion des Landes ; tarif fixé à 8 100€ pour 18 journées d'intervention.

Avenant à la convention d'adhésion au service médecine préventive

Montant de la participation du Sitcom par agent au titre de l'année 2021 (inchangé par rapport à 2020) : 77,20€ toutes charges comprises

2.11 - Renouvellement du bail avec la Société ORANGE pour les équipements implantés sur le terrain de la déchetterie de Saint-Jean-de-Marsacq

Monsieur Régis DUBUS, Vice-Président, expose :

La Société Orange, dans le cadre de son activité d'opérateur de communications électroniques, a procédé pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques sur le terrain de la déchetterie de Saint-Jean-de-Marsacq appartenant au SITCOM

En date du 5 Janvier 2009, le SITCOM avait conclu avec la société Orange un bail d'une durée de douze ans.

Ce dernier étant arrivé à son terme, il est proposé au Comité syndical de signer une nouvelle convention qui fixe les modalités techniques, administratives et financières de cette implantation, et qui s'inscrit dans le cadre d'une occupation de terrain de longue durée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité : FIXE à 1 870 € nets le loyer annuel toutes charges locatives incluses, qui augmentera d'un pour cent par an pendant la durée de la convention ;

AUTORISE le Président à signer avec la Société ORANGE la convention d'occupation de la parcelle de la déchetterie de **Saint-Jean-de-Marsacq**, référence cadastrale : Section : F - Parcelle : 502 (anciennement

cadastrée - Section : F - Parcelle : 9) dont le projet intitulé « Saubrigues » est annexé à la présente délibération.

DIT que la convention est conclue pour une durée de douze ans, et pourra être reconduite par périodes successives de six ans sur décision expresse du Comité syndical.

3 - Informations diverses

3.1 - Décisions du Président, prises par délégation du Comité syndical

Les décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020, jointes à la convocation de la réunion, sont annexées au présent compte-rendu (voir en fin de document).

3.2 - Information sur le lancement de la consultation relative aux assurances (UVE notamment)

Le Sitcom dispose à ce jour d'un contrat d'assurances couvrant les sites industriels qu'il exploite :

- Pour l'Unité de Valorisation Energétique de Bénesse Maremne :
 - o Multirisque Industrielle
 - o Bris de machine et perte d'exploitation
 - o Responsabilité civile
 - o RC Environnement
- Pour les autres sites (plateforme, centre multifilière de Messanges...) :
 - o Dommage aux biens
 - o Bris de machine
 - o Responsabilité civile
 - o RC Environnement
 - o Protection Juridique

Le budget total annuel de ces assurances s'élève à 581 462 euros.

Ces contrats arrivant à échéance à fin 2021, les services du Sitcom travaillent depuis plusieurs mois à la rédaction d'un nouveau cahier des charges, accompagnés de la société AFC Consultants, agissant en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Sitcom sur ce dossier.

Le nouveau contrat doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Le sourcing réalisé à la fois par les équipes du Sitcom et celles de son AMO auprès des compagnies d'assurance qui pourraient potentiellement se positionner sur l'appel d'offres ouvert à venir mettent en alerte sur les constats suivants :

- La sinistralité nationale des unités de traitement des déchets semble détourner les compagnies d'assurance de ce type de dossiers ; le risque de ne pas avoir de candidats à l'issue de la consultation est donc réel.
- Les franchises actuellement en vigueur (exemple : 500 000 € pour les risques incendie/vandalisme/... de l'UVE) ne pourront raisonnablement pas être reconduites sur le futur contrat. Une plus large politique d'auto-assurance avec une franchise générale de 1 000 000 € pour tous les sinistres semble être nécessaire pour que des compagnies puissent se positionner sur notre dossier.
- Enfin, le budget annuel du contrat pourrait atteindre un montant de l'ordre de 1 500 000 € par an, soit une augmentation de près d'1 000 000 € par an par rapport au budget actuel.

En terme de calendrier, la consultation par voie d'appel d'offres ouvert devrait être lancée courant juin 2021, pour une attribution du marché fin septembre.

Un point précis sera présenté aux élus après réalisation de l'analyse des offres.

M. FRACCHETTI demande s'il est possible de s'auto-assurer.

M. CAUNEGRE répond que oui, seules les assurances de responsabilité civile et risques d'atteintes à l'environnement sont obligatoires.

Mme CASTAGNET considère que la seule sinistralité ne justifie pas une telle augmentation.

M. CAUNEGRE répond en effet que le sinistre survenu à l'UVE n'est pas l'unique cause de cette situation. Il rappelle que la consultation sera lancée prochainement avec une remise des offres en septembre. Des compagnies d'assurances se positionneront peut-être malgré tout sur notre dossier.

Il existe toutefois un risque qu'aucune compagnie d'assurance ne se positionne, laissant le Sitcom dans l'obligation de s'auto-assurer, même si cela génère un risque fort sur la collectivité en cas de sinistre majeur. Même en nous engageant à réaliser des travaux de sécurisation du GTA (groupe turbo-alternateur) de l'UVE, notre assureur historique MMA nous a fait savoir qu'il n'assurera plus nos installations.

M. BETBEDER suggère l'adhésion à la FNCCR* qui permettrait d'aider une structure comme l'UVE exploitée en régie, afin d'être plus forts.

*N.B. : La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau.

M. CAUNEGRE évoque aussi les conseils de l'association AMORCE, mais relève que le SITCOM est seul sur ce sujet.

M. FRACCHETTI demande si d'autres collectivités identiques au SITCOM ne sont pas assurées à l'heure actuelle.

M. CAUNEGRE souligne qu'il serait en effet intéressant d'avoir le spectre complet de la situation, mais qu'il faut déjà se préparer à une forte augmentation de la cotisation dans l'hypothèse où un assureur voudrait se positionner sur notre dossier, le vrai risque étant de ne pas avoir le choix entre un assureur cher et pas d'assureur du tout.

M. CLAUDE en déduit qu'au bout du compte, c'est l'usager qui paiera.

M. CAUNEGRE conclut qu'il vaut mieux s'assurer même dans le cas d'une augmentation importante.

3.3 - Information sur les tonnages collectés en déchetteries sur le 1^{er} semestre 2021 et leur impact sur l'organisation des services et des unités de valorisation du Sitcom

Les tonnages de déchets collectés sur les 26 déchetteries du territoire du Sitcom sont en très forte hausse depuis le début de l'année 2021. Cette hausse touche globalement l'ensemble des déchets collectés en déchetteries.

A titre d'illustration, le tableau suivant illustre l'augmentation des tonnages de déchets entrants sur la Plateforme sur la période du 01/01 au 18/03, sur les années 2020 et 2021 (est ainsi exclue de l'étude comparative la période de confinement du printemps 2020) :

		janv - mars 2020	janv - 18 mars 2021	%	mars-20	18-mars-21	%
Entrée Plb	Tonnage	32 584	40 699	25%	8 020	11 469	43%
	Nb pesées	5 366	6 125	14%	1 208	1 734	44%
Sortie Plb	Tonnage	47 189	46 583	-1%	16 843	12 822	-24%
	Nb pesées	3 739	3 796	2%	1 224	1 055	-14%

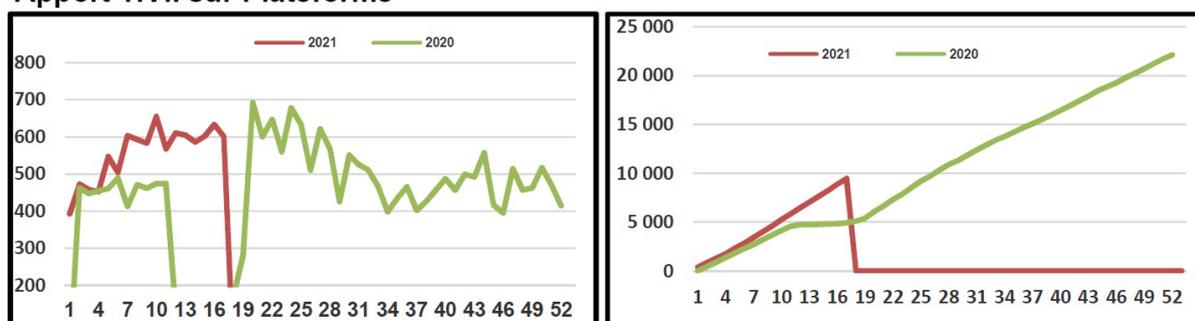
On observe ainsi une augmentation de plus de 40% des tonnages entrants à la Plateforme sur cette période.

Cette augmentation touche particulièrement la filière des déchets Tout-Venant Incinérables (TVI), regroupant les déchets ne pouvant faire l'objet de recyclage matière (à l'instar du carton, de la ferraille, du bois...).

En pratique, les bennes de TVI sont toutes acheminées depuis les déchetteries vers la Plateforme Multi-matériaux de Bénése-Maremne ; les déchets y sont broyés avant d'être acheminés vers l'UVE pour y être valorisés énergétiquement en mélange avec les ordures ménagères.

Les graphiques suivants illustrent les évolutions de tonnages de TVI entrés sur la Plateforme entre 2020 et 2021 :

Apport T.V.I sur Plateforme



A titre comparatif, sur les 15 premières semaines de l'année, l'augmentation du tonnage de TVI entrant sur la Plateforme a été de **plus de 30%** en 2021 par rapport à l'année 2019 (l'année 2020 ayant été impactée par la fermeture des déchetteries durant le premier confinement) :



Ces augmentations peuvent s'expliquer de plusieurs façons :

- L'augmentation de l'activité de bricolage/jardinage chez les usagers et professionnels du fait des restrictions de déplacements et de sorties de ces derniers mois
- Les contraintes de plus en plus fortes pesant sur les filières de recyclage du bois, contraignant à orienter de plus en plus de déchets de bois vers la filière de TVI

L'impact de cette situation pèse sur la totalité de la chaîne de gestion des déchets :

- Les agents d'accueil en déchetteries, qui reçoivent de plus en plus de visiteurs et ont, dans certains cas, du mal à être présents auprès des usagers pour les conseiller sur le tri de leurs déchets
- Les équipes du service Transport, en charge de l'évacuation des bennes de déchetteries, qui ne peuvent tenir la cadence élevée imposée par les tonnages supplémentaires en jeu
- Les équipes de la Plateforme, qui assurent la gestion de ces déchets (broyage pour le TVI, concassage des inertes, compostage des végétaux, broyage du bois...), qui sont en flux tendu dans leur exploitation quotidienne
- L'UVE, qui assure la valorisation des TVI et qui subit des dégradations plus importantes du four et de la chaudière du fait de la présence plus importante de TVI, déchet générant plus de poussières agressives que les ordures ménagères.

Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur l'adéquation des moyens techniques et humains mis en œuvre pour assurer la gestion des apports supplémentaires. Des renforts saisonniers supplémentaires (ou anticipés dans les dates d'embauche) ont été nécessaires et une réflexion est engagée pour poursuivre ces efforts durant l'été.

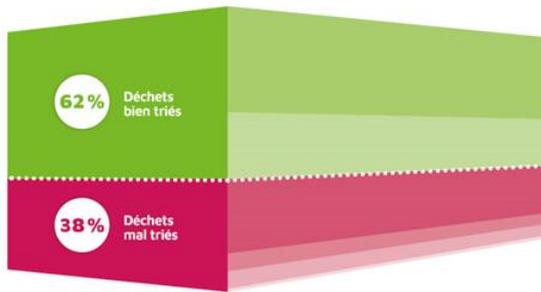
Face à ce constat, plusieurs pistes de réflexion ont été engagées par les services du Sitcom, parmi lesquelles figurent :

- La **réalisation d'une caractérisation des bennes de Tout-Venant Incinérable**, afin de définir de façon détaillée leur composition et les pistes de progrès envisageables : déchets bien triés,

déchets mal triés pouvant être orientés vers des filières existantes, déchets valorisables pouvant faire l'objet du développement d'une nouvelle filière à développer, déchets interdits (amiante...)

Composition d'une benne de tout-venant de déchèterie

campagne réalisée en février 2019 - 3 déchèteries - 8 bennes étudiées



- 38% Bien triés**
- 24% Bien triés mais pouvant être orientés vers de futures filières, dont :**
 - 41% plastiques rigides
 - 45% plâtre valorisable
- 25% Déchets mal triés destinés à une autre benne de déchèterie dont :**
 - 45% gravats
 - 14% bois
 - 11% déchets dangereux (type pots de peinture...)
 - 8% cartons
- 6% Déchets destinés aux collectes en porte à porte (OMR ou tri sélectif)**
- 6% Déchets destinés aux bennes d'apport volontaire (dont 92% textile)**
- 1% Déchets refusés en déchèterie (type amiante)**

- Le **développement de la filière Mobilier** sur l'ensemble des déchetteries du territoire. Aujourd'hui, seules trois déchetteries sont équipées d'une telle filière (Tarnos, Lit-et-Mixe et Bénèze-Maremne), qui permet d'éviter des tonnages importants dans les flux de TVI, de bois et de ferraille. A noter que ces bennes Mobilier sont prises en charge financièrement (dans la logistique et le traitement) par l'éco-organisme Eco-Mobilier et représentent des recettes pour le Sitcom plutôt que des coûts.

Un plan de développement de cette filière sur les déchetteries non équipées est à l'étude, et devra intégrer inmanquablement les contraintes de place de chaque site.

Pour information, cette augmentation de tonnages ne se ressent pas sur les flux d'ordures ménagères et de collecte sélective, comme l'illustrent les graphiques suivants :

- Ordures ménagères :



- Collecte sélective :



3.4 - Appel à mobilisation des collectivités du territoire pour l'utilisation des produits issus du recyclage des déchets de déconstruction du Sitcom

Le Sitcom a pris, depuis le 1^{er} janvier 2020, une nouvelle compétence de valorisation des déchets inertes lui permettant d'éviter le stockage de 50 000 tonnes par an de déchets de démolition en produisant (après tri, criblage et concassage) des matériaux issus de la valorisation des déchets. Cette initiative avait alors permis au Sitcom de ne pas remplacer l'ISDI de Capbreton, fermée fin 2019.



Au-delà des aspects environnementaux et techniques, cette solution s'inscrit pleinement dans la démarche engagée depuis de longues années par le Sitcom et visant à améliorer en continu le taux de valorisation des déchets produits sur le territoire.

Grâce à cette activité, le taux de valorisation de nos déchets est ainsi passé de 74% en 2019 à 90% en 2020, ce qui est une prouesse à l'échelle nationale.

De nouveaux matériaux issus du recyclage sont ainsi produits et revendus pour alimenter les chantiers de voirie du territoire (concassés béton, concassés mixtes et sables) ; ils ont fait l'objet de certifications de la part du CEREMA et d'analyses environnementales attestant de leur totale conformité avec les usages pour lesquels ils sont destinés.

Les entreprises clientes du Sitcom pour ces nouveaux matériaux sont pleinement satisfaites et sont dorénavant fidélisées.

Par ailleurs, le Sitcom a complété sa démarche par des sensibilisations auprès des collectivités du territoire : un séminaire a été réalisé en novembre 2019 puis une matinale technique en décembre 2020.



Les objectifs de ces deux rendez-vous, complétés par des rencontres entre les équipes du Sitcom et bon nombre de collectivités, étaient les suivants :

- Rappeler aux collectivités les obligations qui pèsent sur elles en terme d'utilisation de matériaux issus du recyclage depuis début 2020 (Loi de Transition Energétique de 2015 et loi AGEC de 2020) ;
- Apporter des précisions sur les caractéristiques techniques et environnementales des produits issus du recyclage proposés par le Sitcom et leurs intérêts techniques et financiers pour le territoire ;
- Travailler, avec les collectivités, à l'intégration de clauses incitatives en faveur de l'intégration systématique de matériaux issus du recyclage dans les cahiers des charges de travaux, et à l'évolution des règlements de voiries afin qu'ils intègrent l'utilisation de ces matériaux.

Malheureusement, depuis début 2020, très peu de commandes de matériaux issus du recyclage des déchets de démolition n'ont été passées au Sitcom par une collectivité du territoire, malgré les efforts déployés.

En effet, les principaux clients pour ces nouveaux produits sont des entreprises privées, travaillant sur des chantiers privés (ou des chantiers assurés en maîtrise d'ouvrage par le Sitcom lui-même). Pire, certains clients privés habitués aux produits du Sitcom sont contraints de renoncer à l'achat de ces matériaux du fait du refus de la part du maître d'ouvrage public.

Il paraît donc primordial de mobiliser à nouveau les élus du territoire afin que la démarche engagée puisse être connue de tous et inscrite dans les objectifs environnementaux des collectivités.

M. CAUNEGRE déplore le constat décevant de ne pas avoir atteint notre cible, car le produit est de qualité, les craintes avaient été levées mais il reste l'imaginaire collectif, les réticences. Il faut remobiliser les élus du territoire, car c'est l'utilisation effective de ces matériaux qui compte. Ce qui est produit a pu être écoulé mais il est dommage de ne pas rester dans la démarche des circuits courts.

Un délégué relate que les services de sa commune aimeraient utiliser ces matériaux, mais ne le peuvent pas car la décision appartient à la communauté de communes qui détient la compétence voirie, et il déplore ce mauvais état d'esprit.

M. CAUNEGRE conclut qu'il existe encore des obstacles qu'il faudra lever pour travailler de concert.

Mme CASTAGNET demande si les matériaux issus de la déconstruction sont inclus dans ce dispositif.

M. CAUNEGRE indique que le problème de la réduction des déchets est associé au tri et à la valorisation. Ici, nous valorisons des déchets de démolition que l'on nous apporte. L'autre axe consiste à ne pas avoir de déchets et qu'il y ait une réutilisation directe des déchets de démolition d'un chantier sur un autre chantier.

Les chantiers-vitrines consistent à accompagner la construction d'un bâtiment en intégrant la valorisation de ses composants dans sa seconde vie.

Il faut axer notre communication sur la phase amont des chantiers.

3.5 - Information sur la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

M. CAUNEGRE rappelle le dispositif ainsi que les changements induits :

- la modification de la signalétique de plusieurs milliers de conteneurs dans les trois semaines qui précéderont le basculement vers les nouvelles consignes de tri au 1^{er} février 2022, donc au mois de janvier 2022.

-la communication auprès des entreprises et des collectivités sur les changements de pratiques découlant des nouveaux flux.

-la mise en conformité de nos camions (compactage)

A la question de Mme PERRIAT sur des modifications sur la gestion des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux), M. VACHEY répond que ces déchets ne sont pas concernés par le dispositif d'extension de consignes de tri des emballages.

M. FRACCHETTI demande si les informations figureront dans les bulletins municipaux, et si des réunions publiques seront organisées.

M. CAUNEGRE répond par l'affirmative.

A la question portant sur la modification du nombre de conteneurs sur les points-tris, à savoir trois au lieu de cinq actuellement, correspondant aux trois catégories à trier , M. VACHEY répond qu'il est plus cohérent de conserver cinq conteneurs car, s'il ne reste plus que trois catégories, les quantités seront plus importantes : s'ajouteront les emballages pots de yaourt, films plastiques, emballages alimentaires industriels qui ne sont pas admis actuellement.

Il ajoute que des contacts sont établis avec d'autres collectivités pour connaître leur façon de procéder.

Quant à l'organisation du tri chez les particuliers, en amont des apports sur les points-tris, il faudra adapter le nombre de caisses au nombre de flux, donc trois sortes de caisses.

3.6 - Prochaines réunions (rappel)

Bureau : jeudi 16 septembre à 18h (inchangé)

Comité syndical :

Modification : jeudi 30 septembre à 18h

Mardi 28 septembre à 18h (Cf mail d'information du 05/07/21)

1.8 – Séminaire Elus

Proposition d'organiser un Séminaire des Elus du Sitcom, afin d'élaborer le Projet Politique des années à venir

SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021

9h-9h15 : Accueil café

LE SITCOM, AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

Cadre réglementaire de la gestion des déchets, présentation générale du syndicat, chiffres clés, organisation interne

2014-2020 : LE TEMPS DE LA MODERNISATION

Bilan du mandat, actions engagées, évolutions apportées

LES GRANDS ENJEUX

Sujets d'actualités, projets en cours, enjeux de demain sur les thématiques de prévention, collecte et valorisation des déchets

12h30 – 14h : Déjeuner

GESTION DES DÉCHETS ET MAÎTRISE DES COÛTS

Présentation et structure des budgets du Sitcom, contraintes budgétaires et points de vigilance, prospective pour le mandat

COMMUNICATION ET PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

Les différents outils de communication du Sitcom, le lien au quotidien avec les EPCI et les communes du territoire

2021-2026 : LE PROJET POLITIQUE DU SITCOM

Travail collaboratif visant à définir, au vu des éléments présentés lors des deux séminaires, les axes stratégiques du Sitcom sur la période 2021-2026. Ces axes stratégiques seront ensuite déclinés en projets de services.

Le Projet Politique du Sitcom serait ensuite :

- Mis en forme par les services du Sitcom et finalisé au **Bureau Syndical du 16 septembre 2021**
- Présenté au **Comité Syndical du 28 septembre 2021**
- Présenté aux Elus du territoire et à la Presse en **octobre 2021**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

11.1 - DECISIONS DU PRESIDENT

Du 24/03/21 AU 03/06/21

24/03/21 : Convention avec la Communauté de communes Côte Landes Nature pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un point de collecte de déchets sur la commune de Lit-et-Mixe, rue des Cigalons

18/03/21 : Cession de benne à la SAS DECONS pour destruction

Type	Numéros	Prix unitaire € net de taxes
Benne réformée 30 m ³	316	609.61
		Montant total net de taxes 609,61 €

24/03/21 : Convention avec la Communauté de communes Côte Landes Nature pour la réalisation de travaux d'aménagement de points de collecte de déchets sur la commune de Castets, rue Jean de Nasse

29/03/21 : Convention avec la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud pour la mise à disposition de conteneurs sur la commune de Saubrigues, Zone d'Activité Economique

30/03/21 : Marché sur appel d'offres ouvert pour la fourniture de produits de traitement des effluents gazeux de l'Unité de Valorisation Energétique de Bénesse Marenne - Accord-cadre mixte (bons de commandes et marchés subséquents) d'une durée maximale de 4 ans

LOTS	FOURNISSEUR	Montant € HT
1 – Bicarbonate de sodium <i>Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire</i>	SOLVAY	Sur bordereau de prix unitaires
2 – Charbon actif <i>Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire à bons de commande</i>	GACHES CHIMIE OXBOW COAL	Prix indicatifs figurant dans l'acte d'engagement
3 – Solution ammoniacale <i>Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire à bons de commande</i>	GACHES CHIMIE CIRON	Prix indicatifs figurant dans l'acte d'engagement
4 – Lessive de soude – Acide chlorhydrique <i>Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire</i>	CIRON	Sur bordereau de prix unitaires
Valeur totale estimée sur la durée maximale de l'accord-cadre (4 ans)		3 000 000 € HT

30/03/21 : Marché sur appel d'offres pour la fourniture de véhicules et d'équipements pour véhicules (12 lots)

	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT € HT
10	Fourniture d'un rouleau compacteur monté sur berce	PACKMAT	Variante (occasion) 75 330 € HT
11	Fourniture d'un porteur-châssis cabine destiné à être équipé d'une benne à ordures ménagères et d'un équipement de pesée embarquée homologuée sur châssis	ARROUZE	77 000 € HT Contrat d'entretien : 0,165 € HT / km
12	Fourniture et montage sur le porteur-châssis du lot n°11 d'une benne à ordures ménagères et d'un équipement de pesée embarquée homologuée sur châssis	GEESINKNORBA	100 129 € HT

30/03/21 : Marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la fourniture de véhicules légers d'occasion

Avec RENAULT BIARRITZ pour :

- 4 Renault Kangoo au prix unitaire de 11 507,80 € HT soit 46 031,20 € HT au total

Avec ARPOULET UTILITAIRES pour :

- 1 Peugeot 208
 - 2 Renault clio
 - 1 Citroen C3
- au prix unitaire de 9 990 € HT soit 39 960 € HT au total

Montant total : 85 991,20 € HT

06/04/21 : Emprunt de 1 000 000 € auprès de La Banque Postale pour financer les équipements de collecte et de travaux sur les déchetteries - Prêt Vert

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans et 5 mois

Objet du contrat de prêt : financer les équipements de collecte et de travaux sur les déchetteries – Prêt Vert

Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle

Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé

20/04/21 : Cession de benne à la SAS DECONS pour destruction

Type	Numéros	Prix unitaire € net de taxes
Benne réformée 30 m ³	221	520,95
		Montant total net de taxes 520,95 €

28/04/21 : Souscription d'un crédit de 1 000 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

- Objet : financement du programme d'investissements 2021
- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- Domiciliaire : Crédit Agricole CIB
- Montant : 1 000 000 EUR (un million d'euros)
- Date de Remboursement Final : 30/09/2041
- Frais de dossier : 0,10% soit 1 000 EUR (mille euros)

10/05/21 : Emprunt de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

Objet du Prêt : Financement du programme d'investissements 2021

- Montant : 2 000 000 € (deux millions d'euros)
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.98 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Phase de mobilisation : jusqu'au 01 juin 2021
- Frais de dossier : 2 000 €
- Mode d'amortissement : progressif
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

10/05/21 : Marché à procédure adaptée avec le Groupe APR, pour le nettoyage des locaux des sites du SITCOM : Saint-Paul-lès-Dax et Messanges – Accord-cadre à bons de commandes d'une durée maximale de trois ans

ENTREPRISE	MONTANT € HT sur la durée du marché
Groupe APR	<i>sur bordereau de prix unitaires</i>
Valeur <i>maximale</i> sur la durée de l'accord-cadre	75 000

06/05/21 : Cession de benne à la SAS DECONS pour destruction

Type	Numéros	Prix unitaire € net de taxes
Benne réformée 30 m ³	445	530,79
		Montant total net de taxes 530,79 €

12/05/21 : Marché sur appel d'offres ouvert avec COTE SUD LOCATION, pour une prestation de location longue durée de 3 camions polybennes neufs - Durée maximale : 5 ans

ENTREPRISE	MONTANT € HT
COTE SUD LOCATION	Sur bordereau de prix mensuel incluant options + option n°1 : 15 € HT/ mois + option n°7 : 7 € HT / mois
Valeur estimée sur la durée maximale du marché	450 000 € HT

10/05/21 : Marché à procédure adaptée pour fourniture et prestation de maintenance sur la grille du four d'incinération d'Ordures Ménagères de l'Unité de Valorisation Energétique de Bénése Marenne (2 lots) - Accord-cadre à bons de commandes

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT € HT sur la durée maximale du marché sur bordereau de prix unitaires
1 – Pièces rechange grille four	ESTI	40 000
2 - Prestations de maintenance	COMETAL	30 000
Valeur totale maximale sur la durée de l'accord-cadre		70 000

17/05/21 : Marché sur appel d'offres ouvert pour des prestations d'entretien des espaces verts des déchetteries – Durée maximale : 4 ans

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT GLOBAL FORFAITAIRE ANNUEL ESTIMATIF
1 – Secteurs centre et sud	Entreprise adaptée départementale « Les Jardins de Nonères »	74 707,42 net de taxe
2 - Secteur nord	ESAT du Marensin - Association Caminante	25 182,07 € HT

18/05/21 : Marché sur appel d'offres ouvert pour des prestations de valorisation des gravats de démolition : concassage, déferraillage et calibrage – Accord-cadre à marchés subséquents d'une durée maximale de 4 ans

ENTREPRISES	Montant € HT
VAREMA RECYCLAGE T.N.T FAURE JOSSELYN	Sur bordereau de prix indicatifs
Valeur totale estimé sur la durée maximale de l'accord-cadre (4 ans)	520 000 €

03/06/21 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de MOLIETS-ET-MAÂ pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, Place de la Palle à Moliets-et-Maâ

03/06/21 : Convention avec la Communauté de communes MACS et la Commune de LABENNE pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, Promenade des Pyrénées à Labenne

06/06/21 : Convention avec la Communauté de communes du Seignanx et la Commune de Saint-Martin-de-Seignanx pour la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets, Avenue Maisonnave